

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993
LECRET n° 93-627 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

Portant promotion au titre de l'année
1987 de madame LOUKAKOU née GEMA NDONA
BANONA (Marie Anne), Professeur Certifiée
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refon-
te du statut général de la Fonction Publique ;

D.G.B.

(/u le décret n° 37/85 du 23 Juin 1985 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 MJT-DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de
l'Enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 FP-BE du 22 Mai 1964
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 37/85 du 23 Juin 1985 portant
nomination des membres du Gouvernement

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires des Ministres ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 d'organisant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives.

(/u le décret n° 93-626 /MFPRA-DGFP-DGCA du 8 Décembre 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987
de madame LOUKAKOU née GEMA NDONA BANONA Marie Anne Professeur cer-
tifiée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

- L E C R E T E -

ARTICLE 1er : ^{me} Madame LOUKAKOU née GEMA NDONA BANONA (Marie Anne) Professeur certifié de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promue au titre de l'année 1987 au 2ème échelon de son grade indice 920 pour compter du 16 Juillet 1987. ACC = Néant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où~~ ~~besoin sera.~~

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-


Jean Prosper K'OYO.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCI	4
MEN	1
BSTAT/DGFP	1
INTERESSEE	1
DOSSIER/DPAA	3
DOSSIER/DGFP	3
SGG/BC	1.-

K